

La gouvernance

Les membres constitutifs du groupement assurent collectivement la gouvernance de l'institut au sein d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale, cette dernière accueillant en plus les partenaires associés figurant dans la convention. Ils échangent et statuent sur la programmation du groupement après avis du conseil scientifique et déterminent le budget de l'institut pour l'année à venir.

Ils se réunissent au moins deux fois par an sous la présidence successive du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes pour un mandat de deux années. Le ministère de la justice et le Centre national de la recherche scientifique en assurent la vice-présidence. Au 1er janvier 2022, l'institut sera présidé par le Vice-président du Conseil d'Etat.

Les membres du groupement*

- Ministère de la justice
- Conseil constitutionnel
- Conseil d'État
- Cour de cassation
- Cour des comptes
- Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI)
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- École nationale de la magistrature (ENM)
- Conseil supérieur du notariat (CSN)
- Conseil national des barreaux (CNB)
- Conférence des présidents d'université (CPU)
- Caisse des dépôts
- Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ)
- Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC)
- Association française des juristes d'entreprise (AFJE)
- Cercle Montesquieu

Les partenaires associés du groupement*

- Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ)
- Conférence générale des juges consulaires
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)
- Ministère de l'économie, des finances et de la relance

**tel qu'il résulte de la dernière version de la convention constitutive adoptée lors de l'AG du GIP le 24 novembre 2021*